



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation

07/04/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 24
 Absents : 05
 Dont Procuration : 03

Vote à la majorité

Pour : 22
 Contre : 00
 Abstentions : 04

02

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(24)

REPRESENTÉS : M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(3)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

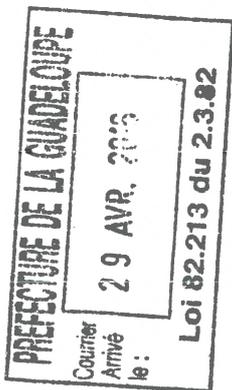
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE
 POUR L'EXERCICE 2015**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu la délibération n°02 du Conseil Municipal du 22 avril 2015 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2015 ;
- Vu le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

| Libellés | Réalizations | | | Restes à réaliser | | | Résultat CUMULE |
|-------------------------|----------------|----------------|---------------|-------------------|----------------|---------------|-----------------|
| | Fonctionnement | Investissement | Budget Global | Fonctionnement | Investissement | Budget Global | |
| Recettes | 10 497 916,59 | 2 161 470,98 | 12 659 387,57 | | 5 600 611,00 | 5 600 611,00 | |
| Dépenses | 10 886 750,50 | 2 593 002,15 | 13 479 752,65 | | 6 344 033,44 | 6 344 033,44 | |
| Résultats de l'exercice | -388 833,91 | -431 531,17 | -820 365,08 | | -743 422,44 | -743 422,44 | |
| Résultats reportés | 418 484,82 | 1 197 417,35 | 1 615 902,17 | | | | |
| Résultats de clôture | 29 650,91 | 765 886,18 | 795 537,09 | | -743 422,44 | -743 422,44 | 52 114,65 |

- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes sur l'exercice 2015 ;
 .../...



.../...

- **Ayant** entendu l'exposé de l'élu municipal, rapporteur aux Finances Locales, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;
- **Madame le Maire** étant sortie, le Conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Claude MAGLOIRE, 1^{er} Adjoint Maire ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Par :

22 voix Pour

04 Abstentions, celles de Mme MACHARES Chantal, Mr LIBER Jean-Luc, Mr FAUSTA Jimmy et Mme CHRISTOPHE Laurence,

Article 1 :

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Commune de Trois-Rivières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

29 AVR. 2016

La publication et/ou la notification
le

04 MAI 2016